

DECLARATION DE PERFORMANCE 2022/001

1. Code d'authentification unique du type de produit :
Eléments fabriqués selon les plans approuvés par le client dans le cadre de son projet. Les éléments sont identifiés selon le type de produit :
 - Colonnes : code d'identification K ou C
 - Poutres : code d'identification B ou P
 - Murs : code d'identification W ou V

2. Numéro de référence
Chaque élément est pourvu d'une étiquette comportant le numéro du projet et un numéro d'élément unique répertorié sur les dessins du projet concernant.

3. Désignation du produit, conforme les spécificités techniques définies par le fabricant :
 - Colonnes et poutres : produits préfabriqués – éléments de structure linéaires
 - Murs : produits préfabriqués – Eléments de murs

4. Nom et adresse du fabricant :
Cobatim SA, Rue du Textile 9, 7780 Comines, Belgique

5. Le système d'évaluation et de contrôle de la résistance de performance du produit :
BPR-CE 2+

6. L'agence désignée PROBETON, avec n° 1176, a effectué, sous le système BPR-CE2+, l'inspection initiale de l'installation de production et le contrôle de production dans l'usine. L'agence a renforcé le certificat de conformité du contrôle de la production grâce à une surveillance et une évaluation constante.

7. Prestations

- Poutres et colonnes

CARACTERISTIQUES	PERFORMANCES	NORME HARMONISE
Résistance à la compression	Min. C30/37 EE2 – autre résistance de compression selon projet sur demande	EN 13225 art 4.2
Aciers pour l'armature du béton	BE-500-S	EN 13225 art 4.1.3
Résistance mécanique	A définir selon projet	EN 13225 art 4.3.3
Résistance au feu	NPD	EN 13225 art 4.3.4
Résistance à la corrosion	A définir selon projet	EN 13225 art 4.3.7
Détails	Conforme EN 13225:2004 et à établir par projet selon les calculs et plans	EN 13225 art 4.3.1 et chapitre 8

La déclaration est établi selon la méthode 1 en annexe ZA de EN 13225:2004

- Murs

CARACTERISTIQUES	PERFORMANCES	NORME HARMONISE
Résistance à la compression	Min. C30/37 EE2 – autre résistance de compression selon projet sur demande	EN 14992 art 4.2
Aciers pour l'armature du béton	BE-500-S / DE-500-BS	EN 14992 art 4.1.3
Résistance mécanique	A définir selon projet	EN 14992 art 4.3.3
Résistance au feu	A définir selon projet	EN 14992 art 4.3.4.1
Réaction au feu	NPD	EN 14992 art 4.3.4.2
Isolation acoustique	NPD	EN 14992 art 4.3.5
Résistance thermique	NPD	EN 14992 art 4.3.6
Détails	Conforme EN 14992 et à établir par projet selon les calculs et plans	EN art 4.3.1, 4.3.3.1, 4.3.3.2 et chapitre 8
Durabilité	A définir selon projet	EN 14992 art 4.3.7
Perméabilité à la vapeur d'eau	NPD	EN 14992 art 4.3.8.3
Imperméabilité à l'eau	NPD	EN 14992 art 4.3.8.4

La déclaration est établi selon la méthode 1 en annexe ZA de EN 14992:2007+A1:2012

8. Les prestations des produits décrits dans point 1 & 2 sont conforme aux prestations décrites dans point 7.

La déclaration de prestations est renforcée par la responsabilité exclusive du fabricant nommé dans point 4.

Signé pour et au nom du fabricant

Van Tornhaut Geert

Gestionnaire

Comines, le 8 decembre 2022